

COMITE SYNDICAL

Procès-verbal de séance et liste des délibérations

Séance du 12 octobre 2026, 18h-19h45
Mairie de Flumet, salle d'honneur

Le comité syndical du syndicat mixte du bassin versant de l'Arly, légalement convoqué le mardi six octobre deux mille vingt-six, s'est réuni le lundi douze octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures, en séance publique au siège du SMBVA situé à la mairie de Flumet, salle du d'honneur.

CONSEILLERS SYNDICAUX :

Nombre de membres en exercice : 21

Quorum administration générale et carte animation : 11

Présents : 15 dont 13 titulaires, 2 suppléants (dont un qui ne prend pas part au vote), 1 délégué représenté

Quorum carte GEMAPI : 10

Présents : 13 dont 11 titulaires, 2 suppléants (dont un qui ne prend pas part au vote), 1 délégué représenté

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS

Laurent PATUEL	ARLYSERE	Tiffany BRUGNON	ARLYSERE
Sophie-Anne SMILEVITCH	ARLYSERE	Lucile FORLIN	CC Pays du Mont Blanc
Stéphane MARCHAIS	ARLYSERE	Sandrine EMONET	CC Pays du Mont Blanc
Frédéric JOGUET	ARLYSERE	Pascal CHEVALLEREAU	CC Vallées de Thônes
Jean-Claude PAULY	ARLYSERE	Philippe PRUD'HOMME	CC Sources du Lac d'Annecy
Jean-Claude BRUN	ARLYSERE	Emmanuel CHAPUIS	CC Sources du Lac d'Annecy
Frédéric REY	ARLYSERE		

DELEGUES SUPPLEANTS PRESENTS

Daniel DANGLARD	ARLYSERE	Serge TUAZ	CC Pays du Mont Blanc
Ne prend pas part au vote en raison de la présence du titulaire			

DELEGUES REPRESENTES

Monique NAGORNY	ARLYSERE	ayant donné pouvoir à Laurent PATUEL	
-----------------	----------	--------------------------------------	--

DELEGUES EXCUSES

Monique NAGORNY	ARLYSERE	Frédérique DUC	ARLYSERE
Serge LABROUSSE	ARLYSERE	Louis SOCQUET-CLERC	CC Pays du Mont Blanc

Sébastien VIOLI	ARLYSERE	Thomas BANNAY	CC Pays du Mont Blanc
Bérénice LACOMBE	ARLYSERE	Perrine ARVIN BEROD	CC Pays du Mont Blanc
Sigrid PÉLISSET	ARLYSERE	Franck PACCARD	CC Vallées de Thônes
Gabriel VIARD-GAUDIN	ARLYSERE		

AUTRES PARTICIPANTS – hors membres du comité syndical :

Jean-Claude GROSSET GRANGE	Maire Flumet	Marie Christine ROSSAT LIGNOT	Adjointe la Giettaz
Christian OUVRIER BUFFET	Adjoint Flumet		

Table des matières

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14/09/2026	4
DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	4
COMMUNICATIONS : ARRETES ET DECISIONS PRIS EN VERTU DES DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT	4
COMMUNICATIONS : POINT SUR LA TRESORERIE	4
ADMINISTRATION GENERALE	5
N°26-32 : ADMINISTRATION GENERALE – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRE 2027	5
OPERATIONS	6
N°26-33 : GEMAPI – ETUDE PROJET ET TRAVAUX DE REDUCTION DES RISQUES D'INONDATION DU DECHARGEUR DE LA FILATIERE, SUR LE CANAL LALLIER A MARTHOD – DEMANDE DE SUBVENTION	6
N°26-34 : GEMAPI – ETUDE DE REDUCTION DES RISQUES D'INONDATIONS DU RUISSEAU DU MALLET A MARTHOD – DEMANDE DE SUBVENTION	8
N°26-35 : GEMAPI – SECURISATION DES OUVRAGES HYDRAULIQUES DU CANAL LALLIER - INSTALLATION DE CLAPETS ANTI RETOURS – DEMANDE DE SUBVENTION	9
POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS	10
AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION 2026 :	10
PROGRAMME PREP'ARLY – PROPOSITION D'ADHESION DES COMMUNES ET EPCI :	10
PROGRAMME PREP'ARLY / CULTURE DU RISQUE / JOURNEE NATIONALE D' ACTIONS FACE AUX RISQUES	10

Laurent Patuel remercie les membres du comité syndical pour leur participation. La parole est confiée à Marie Pierre Ouvrier Buffet, adjointe au Maire de Flumet, qui introduit la séance en accueillant le comité syndical à la mairie de Flumet et indique la participation de M. le Maire en fin de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14/09/2026

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sandrine EMONET est désignée secrétaire de séance.

COMMUNICATIONS : Arrêtés et décisions pris en vertu des délégations données au Président

Aucune décision n'a été prise pendant la période.

COMMUNICATIONS : Point sur la trésorerie

Au 12/10/2026, la trésorerie s'élève à 862 727,06 €.

ADMINISTRATION GENERALE

N°26-32 : Administration générale – Débat d'orientations budgétaire 2027

Rapporteur : Laurent PATUEL

L'article L.2312-1 du CGCT prévoit que, dans les collectivités de 3 500 habitants et plus, le Président présente à l'organe délibérant, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Le ROB est transmis au représentant de l'Etat et fait l'objet d'une publication.

Ce rapport donne lieu à un débat au comité syndical, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2027 est joint en annexe.

>>>>>>>><<<<<<<<<

M. le Président ouvre le débat d'orientation budgétaire 2027.

Les différents points du rapport d'orientations budgétaires sont abordés en séance. Les programmes d'actions et le volet administration général font l'objet d'un bilan 2026 et de propositions d'orientation pour 2027.

Les points faisant l'objet d'échanges sont les suivants :

- **Sur le volet administration général, 2027, avec la montée en puissance des programmes d'actions et notamment du PAPI en phase travaux, soit davantage de missions de maîtrise d'œuvre et de travaux.**

Il est proposé de renforcer l'équipe, à hauteur d'un équivalent temps plein, au niveau de la conduite de projet d'animation foncière et complément sur le volet administratif (exécution des marchés). En complément, il est proposé d'étudier les solutions de logiciels métiers sur le volet marché publique en priorité, puis subventions (étude de marché préalable). Ceci afin de sécuriser les échéances et contenus juridiques des procédures engagées et des documents produits.

Dans la continuité de l'année 2026 avec l'installation du nouveau mandat et des actions de formation des élus, il est proposé pour 2027 de poursuivre la démarche en proposant régulièrement aux élus du comité syndical des actions d'information/sensibilisation et formation sur des sujets liés aux milieux aquatiques.

- **Sur le programme d'action PAPI : 2027 va permettre la labellisation et le passage en phase travaux sur une période de 5 ans (2027-2032). L'avancée du volet foncier est nécessaire pour pouvoir mettre en œuvre les travaux.**

- **Sur le programme d'action Plan pluriannuel d'entretien des cours d'eau (entretien des boisements, lutte contre la propagation des espèces exotiques envahissantes et travaux de gestion sédimentaire): actuellement la collectivité se substitue aux propriétaires défaillants dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général, sans refacturation.**

Il est proposé d'engager une réflexion sur la façon de mettre en œuvre ce programme d'action compte tenu du vieillissement de la population, de la déprise d'entretien. Il paraît nécessaire de mieux informer les propriétaires riverains de leurs droits et devoirs d'entretien du lit et des berges des cours d'eau et de les impliquer davantage.

Les leviers d'actions sont à déterminer (substitution, convention, marché commun, refacturation, ...). Ce travail d'analyse est ajouté aux orientations 2027.

Le retour d'expérience de la CC Sources du Lac d'Annecy illustre un autre mode de gestion basé sur l'information et la responsabilisation des propriétaires vis-à-vis des obligations d'entretien, sans substitution par la collectivité, qui s'inscrit dans un temps long – durabilité.

Sur l'évolution des lignes de berges liés à des remblais ou des aménagements, il est nécessaire que le syndicat assure une vigilance afin de maintenir/restaurer le bon fonctionnement du cours d'eau (assurer les fonctionnalités hydrauliques, morphologiques, ...) et de ne pas grever les propriétés à proximité du fait d'ouvrages ou travaux mal adaptés. Le syndicat ne doit pas financer la restauration de ces impacts.

Il est souligné le rôle du syndicat de porter une approche globale de la fonctionnalité des cours d'eau vis-à-vis des projets de travaux ou d'aménagements, si nécessaire en conseil aux pétitionnaires sur des projets individuels pour éviter les mal adaptations.

- **Sur le programme d'action Plan eau**

Les élus partagent la nécessité d'avancer sur cette étude diagnostic multiusages et programme d'action, avec quelques retours d'expérience de l'été 2026.

Derrière l'idée reçue : d'une eau abondante sur le territoire, des problématiques de ruptures locales d'approvisionnement sur certains usages, notamment au cours de l'été 2026, rendent la problématique visible aux yeux des administrés.

○ **Programme animation foncière / foncier** : il est proposé une nouvelle tranche d'animation foncière, suite à cette de 2026.

Le travail de mise en lien du SMBVA avec les services instructeurs en urbanisme se poursuit. Dans un premier temps, une couche SIG des points de vigilance (accès aux cours d'eau, ouvrages hydrauliques) sera transmis. Puis à moyen terme, il pourrait être envisagé la mise en place de servitudes pour conserver ces points.

Les grandes orientations sont ainsi balayées. Le rapport d'orientation budgétaire va plus loin en détaillant :

- *Le bilan des actions 2026 : bilan financier,*
- *Les propositions d'action 2027 – sur la base des orientations précédentes : liste des actions et montants financiers des participations des EPCI adhérentes.*
2027 marque une progression du montant des participations pour toutes les collectivités membres et davantage pour la CA ARLYSERE puisque 3 opérations de travaux sont programmées.

D'ici le vote du budget 2027 en décembre prochain, un travail complémentaire sera réalisé avec les EPCI pour valider ces propositions d'actions 2027.

Aucune autre question n'étant posée M. le Président clôt le débat d'orientation budgétaire 2027.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 16/10/2026

OPERATIONS

N°26-33 : GEMAPI – Etude projet et travaux de réduction des risques d'inondation du déchargeoir de la Filatière, sur le canal Lallier à Marthod – demande de subvention

Rapporteur : Sophie-Anne SMILEVITCH

Le déchargeoir de la Filatière, est l'un des ouvrages de régulation du canal Lallier. Plusieurs dysfonctionnements sont connus au niveau de cet ouvrage, situé dans un casier d'inondation :

- *Le système de vannes vétustes devenus non manœuvrable ;*
- *Le busage aval estimée sous dimensionné dans l'étude diagnostic ;*
- *L'entonnement du busage en état de dégradation ;*

- 7

N°26-34 : **GEMAPI** – Etude de réduction des risques d'inondations du ruisseau du Mallet à Marthod – demande de subvention

Rapporteur : Sandrine EMONET

Le ruisseau du Mallet est un affluent du canal Lallier sur la commune de Marthod. Lors des événements de pluies intenses, ce cours d'eau engendre des désordres sur la partie aval, engravement, obstruction d'ouvrages de rétention des matériaux et débordements.

A l'arrivée dans la plaine, le ruisseau du Mallet présente une petite plage de dépôt puis un busage de 215ml sous la route de Balme jusqu'à sa confluence avec le canal Lallier.

Plusieurs dysfonctionnements sont connus :

- Des problématiques de glissements de terrain favorisés par le sapement du ruisseau et les ruissellements de versants qui alimente le nant en matériaux.
- Nombreux flottants dont certains jetés par propriétaires en berges.
- La plage de dépôt sous dimensionnée,
- Le busage présentant une section trop faible ;
- La configuration en lit perché du torrent qui peut engendrer l'inondation de l'ensemble du lotissement des Grands Prés en rive droite et de 3 habitations en rive gauche.
- Les apports de rejets EP dans le cours d'eau qui peuvent contribuer à augmenter les débits.
- La faible section du canal Lallier à l'aval dont les apports du Mallet peuvent également favoriser les débordements.

Les enjeux situés sur le cône de déjection sont un lotissement Grange Neuve exposé : 29 habitations, la Route Impériale et Route de Balme, un transformateur électrique.

Ce cours d'eau présente de multiples problématiques qu'il est nécessaire de mettre en lien afin de proposer un programme d'action cohérent.

Inscrite dans la démarche du PAPI, cette étude sera menée en 3 phases :

- Acquérir les données topographiques nécessaires pour la bonne réalisation de l'étude.
- Etablissement d'un diagnostic
- Proposition d'actions.

Cette étude visera à améliorer la qualité de ce milieu tout en assurant la protection des enjeux fortement exposés. Le but est de réduire les risques d'inondations des enjeux vulnérables ainsi que de gérer et suivre les apports de matériaux en provenance de ce cours d'eau avant la confluence avec le canal.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	Section	Montant HT
Etude externalisée à un bureau d'étude	Investissement	20 000 €
RECETTE	Taux	Montant HT
Etat - Fonds vert	80%	16 000 €
Maitre d'ouvrage – SMBVA	20%	4 000 €
	TOTAL	20 000 €

>>>>>>>><<<<<<<<<<

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **d'approuver l'opération et son plan de financement,**
- **de solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre du Fonds vert, ou tout autre partenaire financier aux taux les plus élevés possibles,**

- de solliciter auprès des partenaires financiers, une autorisation de démarrage anticipée,
- d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 16/10/2026

N°26-35 : **GEMAPI** – Sécurisation des ouvrages hydrauliques du canal Lallier - installation de clapets anti retours – demande de subvention

Rapporteur : Philippe PRUD'HOMME

L'atlas des zones inondables a permis de définir les crues centennales de l'Arly et les cotes de crues associées. Il apparaît que le risque de refoulement de l'Arly dans la plaine du canal est possible à travers les déchargeoirs. Cette opération vise à réduire les risques d'inondations des enjeux situés dans la plaine du canal Lallier (casier inondable).

Les enjeux situés sur le secteur sont les suivants : 160 habitants dans la plaine inondable, 185 bâtiments dont 70 logements, 1 ERP, 60 emplois, 7 transformateurs et 25 ha de terres agricoles.

Cette opération sera menée en 3 phases :

- Acquérir les données topographiques nécessaires pour la bonne réalisation de l'étude.
- Dimensionner les clapets les plus adaptés aux ouvrages et établir les plans d'exécution.
- Travaux d'installation des clapets sur les ouvrages.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	Section	Montant HT
Etude	Investissement	10 000 €
Acquisition de fourniture et travaux d'installation	Investissement	40 000 €
TOTAL		50 000 €
RECETTES	Taux	Montant HT
Etat - Fonds vert	80%	40 000 €
Maitre d'ouvrage – SMBVA	20%	10 000 €
TOTAL		50 000 €

La question du coût des études est posée. Il est précisé que les études sont nécessaires au dimensionnement des ouvrages, elles nécessitent l'intervention de bureaux d'études spécialisés et que le syndicat mène un travail actif dans le cadre des consultations de marchés public pour maîtriser ces coûts.

>>>>>>><<<<<<<<<<

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'approuver l'opération et son plan de financement,
- de solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre du Fonds vert, ou tout autre partenaire financier aux taux les plus élevés possibles,
- de solliciter auprès des partenaires financiers, une autorisation de démarrage anticipée,
- d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 16/10/2026

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Avancement de la programmation 2026 :

Action	Etape en cours	Prochaine échéance
Travaux de gestion sédimentaire - curage	- Canal Lallier : plages de dépôts et secteurs canal	- Megève : Gué Barriaz, gué altiport, bac palais des sports
Travaux entretien des cours d'eau : boisements	- Ugine : Nant Croex, Nant Pugin - Praz sur Arly : Nant des Essertets	- Megève : Riglard, Allard, Planay
Mission de maîtrise d'œuvre stabilisation du lit de l'Arrondine à Flumet	- Dossier de déclaration des travaux (sondages) – validé par DDT73 - Organisation des travaux d'accès / convention avec propriétaire / validation commune de Flumet	- Reco géotechnique sondages achevée - Topographie semaine 12/10/26 - COPIL : présentation du rendu de la phase 1 diagnostic de l'étude pour mi-novembre
Etude diagnostique de réduction des risques d'inondations du Nant des Varins à Praz sur Arly	- Notification de l'étude (20/07/26) - COPIL rendu de phase 1: diagnostic en octobre 2026 – le 07/10/26 - Reconnaissance terrain avec le bureau d'études mi-août + relevés topographiques	-COPIL rendu de la phase programme d'action décembre / début janvier 2027
Plan de gestion zones humides sur le bassin versant Arly	- Notification de l'étude (23/06/26) - Phase 1 : diagnostic – état des lieux des fonctions, usages, pressions - Réunion avec SEA73/74 – prestation d'appui technique à l'état des lieux (phase 1) et facilitateur lors de la phase de concertation (phase 2) – mi-septembre	- COPIL rendu de phase 1 – novembre 2026
Acquisition LIDAR et analyse des profils en long (PAPI 1.7)		rendu
Inventaire repère de crue (PAPI 1.3)	Achat d'échelles complémentaires (suite tranche juin 2025)	Installation en novembre 2026 Solde du dossier Communiqué de presse à faire

Programme PREP'ARLY – proposition d'adhésion des communes et EPCI :

Les communes et EPCI sont encouragées à faire leur diagnostic et à adhérer au programme PREP'ARLY afin de bénéficier d'un accompagnement technique et financier (60 à 80%) sur la conception et mise à jour des outils de gestion de crise. Plus d'info sur : <https://www.riviere-arly.com/preparly-un-programme-pour-la-gestion-de-crise-du-territoire/>

Les communes et interco sont invitées à faire part de leur demande d'adhésion pour le 31/10/2026.

Programme PREP'ARLY / culture du risque / journée nationale d'actions face aux risques

Dans le cadre du programme PREP'ARLY et de la journée nationale de résilience face aux risques, le SMBVA organise 2 manifestations :

Retour sur le déroulement de la réunion à destination des élus des 25 communes et EPCI du bassin versant - Inondations : quels rôles des maires en gestion de crise ?

Intervenants : Service Prévention des Crues de la DREAL, Service interministériel de protection civile de la Préfecture de la Savoie et témoignage d'une collectivité locale : commune d'Albertville

jeudi 8 octobre, à la salle des fêtes d'Ugine de 17 à 19h

Participation de près de 30 personnes représentant des communes, élus et services, interventions de qualité (DREAL – VIGICRUE, IRMA, commune d'Albertville) qui ont permis d'aborder concrètement le sujet.

La prochaine manifestation à destination du grand public se déroulera :

Pièce de théâtre immersive: SAIN ET SAUF - représentation grand public – entrée libre
vendredi 13 novembre : salle lycée Jean Moulin Albertville – 20h-21h30

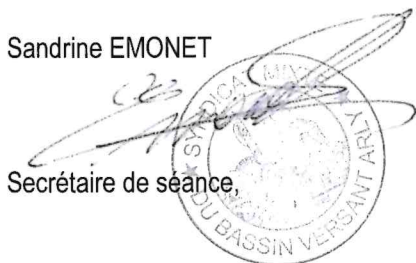
Cette pièce sera également proposée aux scolaires des collèges (5^{ème}) du bassin versant (Albertville, Faverges, Megève et Beaufort) le 13/11 (matin et après-midi).

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 19h45.

A Ugine, le 13/10/2026

Sandrine EMONET

Secrétaire de séance,



Laurent PATUEL

Président du Syndicat Mixte
du Bassin Versant Arly,

